

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT de VAUCLUSE - ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



Direction Générale des Services  
Réf. DGS/GM

AFFICHÉ le 25/01/2023

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **CONSEIL MUNICIPAL** se réunira le

**MARDI 31 JANVIER 2023 à 18H30**

à la **SALLE « L'OUSTAU »**, Espace Jean Duffard, qui présente toutes les conditions de sécurité et d'accessibilité nécessaires à la réunion du conseil.

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

A Valréas, le 25 janvier 2023.

Le Maire,  
Patrick ADRIEN

### ORDRE DU JOUR :

1. **BIENS DE FAIBLE VALEUR** (rapporteur : Christian BARTHELEMY)
2. **AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT CONSENTIE À L'ASSOCIATION « THÉÂTRE DU ROND POINT » POUR L'ANNÉE 2023** (rapporteur : Jean-Luc BLANC)
3. **ABROGATION DÉLIBÉRATION N° 2022-10/65 ET APPROBATION CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMMUNAL COMPOSÉ DE BÂTIMENTS ET DE TERRAINS AVEC LA SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE DE VALREAS « LI CASSAIRE DE VAURIAS »** (rapporteur : Jean-Luc BLANC)

4. **CESSION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE TERRITOIRE VAUCLUSE (SPL) PAR LA COMMUNE DE VALREAS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
5. **SERVICE MUTUALISÉ POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME – ÉVOLUTION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE VALREAS ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENCLAVE DES PAPES-PAYS DE GRIGNAN – APPROBATION (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**
6. **AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION DE LA VILLE DE VALREAS AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN – PROROGATION DU DÉLAI DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) (rapporteur : Dominique MALLET)**
7. **CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE ENTRE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER) ET LA COMMUNE DE VALREAS (rapporteur : Rosy FERRIGNO)**
8. **CESSION IMMOBILIÈRE : BÂTIMENT COMMUNAL SIS AVENUE DE L'ENCLAVE DES PAPES À VALREAS (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
9. **PERSONNEL COMMUNAL – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ OU ACCROISSEMENT SAISONNIER (rapporteur : Patrick ADRIEN)**
10. **APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DÉCISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LA MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (Délibération n° 2020-06/11 du 11/06/2020) (rapporteur : Patrick ADRIEN)**

**QUESTIONS DIVERSES.**